



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,  
confirmations et nominations**

### **Présentation de sept candidatures au Comité du programme et de la coordination**

#### **Note du Secrétaire général**

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil est tenu de présenter la candidature de sept membres au Comité du programme et de la coordination, l'Assemblée devant procéder à leur élection à sa soixante-dixième session, en vue de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2015 à l'expiration du mandat des membres ci-après : Botswana, El Salvador, Fédération de Russie, France, Pérou et République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'un siège vacant revenant aux États d'Europe occidentale et autres États. Le mandat est de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX) sur l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.
3. L'élection se tiendra lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, du 8 au 10 avril 2015.
4. Les sièges vacants seront pourvus en respectant la répartition suivante :
  - Deux membres à choisir parmi les États d'Afrique;
  - Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;
  - Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - Deux membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États (dont un siège vacant à pourvoir).
5. La composition du Comité en 2015 est indiquée dans l'annexe ci-jointe.



## Annexe

### **Comité du programme et de la coordination**

**(34 membres; mandat de trois ans)**

#### **Composition en 2015**

##### **Neuf membres représentant les États d’Afrique**

Bénin (2016), Botswana\* (2015), Burkina Faso (2017), Cameroun (2017), Éthiopie (2016), Guinée équatoriale (2017), Maroc (2016), Namibie (2017), République-Unie de Tanzanie\* (2015)

##### **Sept membres représentant les États d’Asie et du Pacifique<sup>a</sup>**

Arabie saoudite (2017), Chine (2016), Iran (République islamique d’) (2017), Japon (2016), Pakistan (2017), République de Corée(2016)

##### **Quatre membres représentant les États d’Europe orientale**

Arménie (2017), Bélarus (2017), Fédération de Russie\* (2015), Ukraine (2017)

##### **Sept membres représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes**

Brésil (2017), Cuba (2017), El Salvador\* (2015), Haïti (2016), Pérou\* (2015), Uruguay (2017), Venezuela (République bolivarienne du) (2017)

##### **Sept membres représentant les États d’Europe occidentale et autres États<sup>b</sup>**

États-Unis d’Amérique (2017), France\* (2015), Italie (2017)

---

\* Membre sortant.

<sup>a</sup> Un siège est vacant dans ce groupe pour un membre dont le mandat commencerait à la date de l’élection et expirerait le 31 décembre 2017 (voir décision 2014/201 B du Conseil).

<sup>b</sup> Il y a quatre sièges vacants dans ce groupe : un pour un membre dont le mandat commencerait à la date de l’élection et expirerait le 31 décembre 2015, et trois pour des membres dont le mandat commencerait à la date de l’élection et expirerait le 31 décembre 2017 (voir décision 2014/201 B du Conseil).